



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Contribution des CCI des Pays de la Loire à la révision du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

18 janvier 2022

PREAMBULE

Les nouveaux élus des CCI des Pays de la Loire installés en novembre 2021 entendent pleinement contribuer à la dynamique économique des Pays de la Loire et cela en parfaitement synergie avec les collectivités territoriales au premier rang desquelles figure le Conseil Régional des Pays de la Loire. Aussi, ils s'inscrivent pleinement dans les orientations du SRDEII et souhaitent contribuer à son évolution. Les orientations politiques et stratégiques que les CCI sont en cours de rédaction s'établiront en cohérence avec ce document cadre :

- La stratégie régionale de la CCIR doit être « compatible » avec le SRDEII (Art. L. 711-8 du Code du commerce) ;
- Les schémas sectoriels de la CCIR doivent être élaborés « en cohérence » avec le SRDEII (Art. R. 711-41 du Code du commerce) ;
- La COM (convention d'objectifs et de moyens) conclue entre le Préfet de région, CCI France et la CCIR doit être établie « en tenant compte » du SRDEII (Art. R711-40-1 du Code du commerce) ;
- **Une convention de mise en œuvre du SRDEII doit désormais être conclue entre le Conseil régional et la CCIR** (depuis la loi Pacte, Art. L4251-18 du Code général des collectivités territoriales)

Contenu du SRDEII défini par la loi

Selon l'article L4251-13 du CGCT, le SRDEII définit les orientations en matière :

- D'aides aux entreprises
- De soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises
- De l'attractivité du territoire régional
- De développement de l'économie sociale et solidaire
- De développement de l'économie circulaire, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale.

Ce schéma peut s'articuler autour de deux volets :

- Un volet transfrontalier élaboré en concertation avec les collectivités territoriales des Etats limitrophes
- Un volet sur les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières.

SOMMAIRE

- INTRODUCTION
- ATTRACTIVITE, EMPLOI & COMPETENCES
- ENERGIE & TRANSITION ENVIRONNEMENTALE
- NUMERIQUE
- INNOVATION
- INTERNATIONAL
- ENTREPRENEURIAT

INTRODUCTION

Le nouvel exécutif du Conseil régional n'a pas souhaité une **réécriture complète du SRDEII, et nous comprenons cet objectif de simplification, et de continuité dans les politiques et les stratégies engagées**. Nous apprécions également la volonté d'amender le document pour s'adapter aux nouvelles conditions économiques de notre territoire : impact de la crise COVID sur nos entreprises et accélération des conséquences du dérèglement climatique et des contraintes "environnementales".

Ce volet "environnemental" est d'autant plus important que plus personne ne peut ignorer l'impact "climatique" sur nos sociétés et nos entreprises. Les démarches prenant en compte cet état de fait se multiplient et vont devenir contraignantes pour les activités économiques.

A titre d'exemple, au niveau européen, le **Green Deal Européen est considéré non pas comme un addendum à la politique économique de l'UE** mais comme **LA stratégie de développement économique de l'UE** comme l'avait été la stratégie de Lisbonne en son temps sur l'économie de la connaissance.

Ainsi, les trois piliers du Green Deal européen « neutralité climatique, protection de la biodiversité et de l'écosystème et économie circulaire » seront mis en avant dans la contribution des CCI au SRDEII. **Les CCI estiment en effet que ces thématiques ne seront pas seulement des contraintes qui s'imposeront aux entreprises mais des facteurs de compétitivité des entreprises gagnantes de demain.**

Il existe déjà bien sûr une longue histoire commune entre les CCI des Pays de la Loire et le Conseil régional sur ces sujets. Cette collaboration passe par les différents schémas (dont le SRDEII) et par des conventions ad hoc bien sûr, mais les CCI ont également structuré et proposé une offre de service qui était compatible avec la stratégie régionale (cf. socle commun régional).

Nous pouvons collectivement nous féliciter de ce soutien coordonné au développement économique de notre territoire, et de son impact sur notre territoire (comme en témoignent le dynamisme et les très bons indicateurs d'activité concernant nos entreprises...).

Mais comme cela a déjà été évoqué précédemment, la situation évolue, et l'accélération des changements à l'œuvre, nous oblige à **poursuivre et intensifier nos efforts** pour accompagner les entreprises, et les filières.

Dans un contexte de complexité et d'incertitudes élevées, il nous faut aider les entreprises, et en particulier les TPE-PME, à **prioriser et structurer** un plan d'action pertinent et s'orienter dans la multiplicité des aides potentielles. Et plus que jamais, l'objectif des CCI est de toucher le plus grand nombre d'entreprises possibles... Nous devons avoir **un objectif commun de massification et d'augmentation de l'impact de nos actions**.

La Région a proposé, pour amender le SRDEII, un double questionnaire sur 5 thèmes : énergie, numérique, innovation, international, entrepreneuriat. Les CCI souhaitent également répondre sur des enjeux complémentaires qui vont de pair avec ceux questionnés par la Région à savoir la thématique de **l'emploi & de l'employabilité** et celle **des mutations sociétales et managériales**.

Cette thématique des Ressources humaines est en effet transversale aux items qui seront abordés dans ce document. **La question des compétences** (au sens large) **doit être le socle de toutes nos stratégies. Ce sont les femmes et les hommes de nos territoires qui font l'entreprise et fondent sa réussite.**

De manière globale, le souhait des CCI est que nous parvenions collectivement à écrire un SRDEII le plus résilient possible (il doit être suffisamment général et global pour résister au temps et aux immanquables événements / crises qui surviendront au cours de sa vie) et qui nous permette d'être le plus agile possible.

Le SRDEII doit nous permettre d'impulser régulièrement de nouvelles dynamiques dans le cadre d'un dialogue entre les différents acteurs. **Les CCI se proposent d'avoir des échanges réguliers avec le Conseil régional pour impulser des projets communs adaptés aux enjeux à court et moyens termes du moment.**



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

Ces temps d'échanges pourraient s'organiser autour d'un **comité de pilotage annuel**, réunissant le Conseil Régional et CCI des Pays de la Loire, à l'occasion duquel nous pourrions réaliser un bilan partagé des actions engagées et où nous pourrions proposer des orientations complémentaires et ou nouvelles pour l'année à venir.

Enfin, il peut être intéressant de noter qu'une première analyse du SRDEII a été réalisée par le CESER (auxquelles les CCI des Pays de la Loire ont contribué via leurs représentants), et que cette contribution met en avant des propositions également soutenues par la CCI des Pays des Loire. Nous allons autant que faire ce peu, dans ce document, faire apparaître des éléments complémentaires, mais également réitérer un certain nombre de remarques ou de propositions.

La transition environnementale n'est donc plus une option. Les stratégies de réduction de l'impact carbone des activités humaines, afin d'atténuer les effets du dérèglement climatique (chaque dixième de degré compte...) et les stratégies d'adaptation à de nouvelles conditions environnementales ou sociales, doivent désormais accélérer leur déploiement pour que cette transition reste pilotable.

Les thématiques ci-dessous seront abordées séparément pour respecter l'exercice formel, mais **c'est l'adaptation globale et systémique de notre tissu économique qu'il faut viser.**

ATTRACTIVITE, EMPLOI & COMPETENCES

Le **capital humain est indispensable au développement économique**. Et la situation actuelle met en évidence que les tensions de recrutement obèrent les capacités de développement de nos entreprises.

Ces tensions qualitatives et quantitatives nécessitent des réponses différentes.

Qualitativement parlant, il faut bien entendu **développer de nouvelles compétences** (par la formation) pour répondre aux **besoins d'aujourd'hui ET de demain**. En intégrant dans la réflexion les métiers en émergence mais également les métiers obsolètes qui sont voués à disparaître. Et en ayant une attention particulière sur la phase de transition (qui sera par définition "chaotique").

Mais il faudra également veiller à prendre en considération la **répartition spatiale de ces compétences**, répartition qui a des impacts en termes de mobilité, de logement, d'implantation des entreprises, d'organisation de ces entreprises ainsi que leurs modèles économiques.

Ces différents éléments, vont nécessiter des **adaptations organisationnelles** de la part des entreprises (entreprises « mono-site » de très grande dimension vs petites entreprises en réseau au plus proche de leurs bassins... télétravail, tiers lieux...) et donc de nouvelles modalités de management.

Les **CCI des Pays de la Loire** sont des **acteurs majeurs dans le domaine des compétences** ([formation initiale](#), [formation en alternance](#), [formation continue des salariés](#), [enseignement supérieur](#), et [accompagnement des entreprises](#)), et souhaitent le rester tant cette problématique est devenue essentielle pour la survie et le développement des entreprises ligériennes, entreprises qui devront plus que jamais **être accompagnées** pour s'adapter à ces (r)évolutions.

En synthèse l'enjeu, dans ce contexte de tension sur un grand nombre de compétences, est de **mettre en place des solutions « RH » en proximité pour améliorer les capacités de développement des entreprises**.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

Accompagnement dans le domaine de la formation

- **Développer des solutions de formation au plus proche des territoires** (conciliant efficacité pédagogique, équilibre économique, et accompagnement des personnes et des entreprises des bassins concernés) en partenariat avec les acteurs pertinents en fonction des besoins identifiés (CARIF OREF, CREFOP/CLEFOP, organismes de formation partenaires...).
- Continuer à promouvoir et mettre en œuvre une **offre de formation initiale différenciée et d'avenir** qui soit en mesure de répondre aux besoins à venir des entreprises (*ie* des managers adoptant les nouvelles stratégies durables et responsables (RSE...), nouvelles filières et/ou nouveaux métiers...) adaptées aux marchés d'avenir (nouveaux contextes et nouveaux usages)).

Accompagnement global de la structuration RH

- **Accompagnement à la structuration de la fonction RH** dans les entreprises en mobilisant l'ensemble des outils existants (diag' RH) et en développant de nouveaux outils (**le volet RH de l'accélérateur Dinamic+**) en partenariat avec Pôle Emploi. En travaillant notamment sur **l'organisation** (organigramme, fiche de poste...) et sur **l'attractivité** (marque employeur, et process de recrutement).
- **Promouvoir et accompagner le déploiement de politique RSE** dans les entreprises ligériennes. La RSE n'étant pas une contrainte ou un mode mais bel et bien un facteur de résilience et de performance.
- Et enfin plus globalement, participer aux actions et projets permettant de **renforcer l'attractivité des territoires**.

ENERGIE & TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Les CCI sont convaincues depuis de nombreuses années de l'importance du volet énergie dans une stratégie d'accompagnement des entreprises à la transition environnementale. Ces stratégies ont longtemps dissocié les actions en faveur du développement de nouvelles filières "énergétiques", de celles en faveur de toutes les entreprises, notamment les entreprises fortement consommatrices. Ce choix a permis le développement de nouvelles filières, de nouvelles entreprises dont le cœur du modèle économique était l'énergie (avec une chance/particularité régionale liée à la diversité du mix énergétique proposé).

Mais aujourd'hui, plus que jamais nos actions doivent concilier les deux volets de la transition, tant les entreprises "énergétiques" ont désormais besoin de marchés, et les entreprises utilisatrices ont d'abord besoin de réduire leur consommation et leur impact carbone.

Les CCI accompagnent de longue date la stratégie régionale. Ainsi, après avoir largement contribué à l'émergence des EMR au début des années 2010, les CCI, qui s'étaient portées volontaires pour animer la dynamique H2 en région, ont initié l'amorçage de la filière. Elles ont réalisé pour le compte de la Région deux études, supporté les réponses aux appels d'offres, et mobilisé les acteurs pionniers.

Les CCI ont également souvent œuvré à la création de clusters spécialisés sur le volet énergétique, comme Atlansun, Méthatlantique ou sur la réduction des consommations avec ORACE et Novabuild.

Les CCI ont ainsi par ce biais contribué au développement de nombreux projets sur les territoires pour accompagner cette transition.

L'enjeu est de mettre la transition environnementale au cœur de **toutes** les stratégies d'entreprises (objectifs : réduction de l'impact carbone & adaptation à de nouvelles conditions environnementales ou sociales).



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

Conscientes de l'intérêt d'une approche obligatoirement holistique de ces questions de développement durable, les CCI proposeront la mise en place **d'un nouvel accélérateur Dinamic+ spécifiquement tourné vers l'appropriation par les entreprises des Objectifs de Développement Durable (ODD)** de l'ONU intégrant des problématiques comme le carbone, l'eau, la biodiversité, l'économie circulaire....

Une approche globale de la décarbonation des entreprises

Les CCI des Pays de la Loire sont candidates **pour porter la politique de décarbonation du mix énergétique sur le volet « entreprises »**. Faire le lien entre les entreprises des filières « énergétiques » et les entreprises consommatrices au cœur de nos territoires, développer les usages et les bonnes pratiques font partie de l'ADN des CCI.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

- Construire et déployer une **feuille de route de décarbonation globale du mix énergétique des entreprises**.
- Déployer de façon massive la réalisation des **bilans carbone des entreprises**.

En ce qui concerne l'**optimisation de la consommation énergétique des entreprises (avec un focus particulier sur le secteur industriel)**, les initiatives sont nombreuses mais touchent encore trop peu d'entreprises, il nous faut là encore massifier nos interventions et intégrer de plus en plus d'entreprises dans des parcours de types PEPS (Parcours des entreprises à énergies positives). L'expérience montre que bien accompagnées les entreprises deviennent plus efficaces et réalisent des gains significatifs de consommation (et donc in fine de non-émission de GES).



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

L'**accompagnement des entreprises par ORACE (association émanant des CCI)** a ainsi permis en 2020 d'économiser 1GWh, 1 millions d'€ et 225 tEqCO₂. Les acteurs de l'accompagnement des entreprises doivent être incités à promouvoir cette offre de service régionale qui a fait l'objet d'un re-engineering important lors de la précédente mandature.

La décarbonation de l'industrie

L'enjeu crucial de la décarbonation de l'industrie mérite d'approcher ce secteur avec une attention particulière. Pour les CCI, il faut dans ce cadre avoir une vision globale de l'enjeu et déployer une stratégie portant sur **l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle** (conception, production, transport, distribution, usages...), en travaillant sur les **enjeux de (re)localisation, et de consommation énergétique** (décarbonation, efficacité énergétique... cf. « approche globale de la décarbonation des entreprises » ci-dessus).

- En ce qui concerne la **(re)localisation des activités industrielles**, il ne s'agit pas tant d'attirer sur notre territoire des entreprises extérieures (rôle de Solutions&Co et des agences territoriales d'attractivité), mais de travailler aux côtés de nos entreprises sur leurs chaînes d'approvisionnement et de Valeur Ajoutée pour envisager le rapatriement en région de production à internaliser ou à confier à des sous-traitants. Cet objectif de (re)localisation doit être considéré de façon systémique, en prenant en compte l'ensemble des facteurs (contraintes foncières, infrastructures de mobilités, capital humain disponible et/ou capacités d'attraction de nouvelles compétences (logements, transports, dynamisme économique...). In fine, le concept de l'entreprise étendue devra être requestionné pour minimiser les consommations d'énergie et les émissions de GES.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

- Conscient de l'efficacité du dispositif Dinamic+, l'Etat en région a proposé aux CCI de **mettre en place dès 2022 une promotion Dinamic+ dédiée à des entreprises intéressées par une relocalisation** de leur chaîne de valeur.
- **Communiquer largement sur les documents établis par les acteurs des filières industrielles, mettant en avant des bonnes pratiques** : le memorandum pour une industrie responsable coordonné par EMC2 ainsi que l'étude industrie First (coordonné par la CCI Nantes St-Nazaire). Actions de sensibilisation à réaliser avec l'ensemble des acteurs concernés (syndicats, branches, pôles de compétitivité...).
- Enfin, dans le cadre d'une réflexion globale intégrant en premier lieu la réduction des émissions carbone de nos activités économiques (notamment industrielles), il nous semble pertinent de travailler également sur le **volet compensation carbone**. Le **développement des PSE** (Paiement pour Services Environnementaux), et autres moyens de **développement de puits carbone ou de réserve de biodiversité** doivent être encouragés et menés en partenariat entre CCI et Chambre régionale d'agriculture.



De façon plus transversale et dans une perspective de développement industriel innovant dans notre région, il serait pertinent que les CCI et la Région se saisissent des **opportunités liées à la bioéconomie**, dans son sens le plus large. Les capacités de notre territoire tant dans le domaine de la production des matières premières, que des capacités de transformations ou l'excellence académique des acteurs de l'ESR permettent aux Pays de la Loire de prétendre non seulement à devenir souverain mais également moteur dans un domaine d'avenir qui intégrerait notamment les **biotechnologies, les IAA, les matériaux biosourcés, les bioénergies...**

Les flux, facteurs indispensables du développement économique

Les flux sont indispensables à la vie qu'elle soit biologique ou économique, ce qui fait des enjeux liés à la mobilité (mobilités des personnes et transports des marchandises...) des incontournables de la transition.

Une réflexion globale doit être menée à l'échelle du ou des territoires pour intégrer ces problématiques, et apporter des solutions soutenables et résilientes. Cette réflexion doit intégrer une **stratégie cohérente sur les infrastructures de mobilités**, intégrant de nouveaux équipements nécessaires aux nouvelles motorisations (bornes de recharges électriques, hydrogène), ou au nouveau mix énergétique (bioGNV ou futurs carburants décarbonés... injection de biogaz dans les réseaux, smart grid...).

- La **mobilité des personnes** (et notamment la mobilité liée à l'activité des entreprises) doit faire l'objet d'une stratégie et d'un plan d'action ambitieux. Ces éléments doivent intégrer d'emblée les problématiques de la **multimodalité**, en travaillant sur l'ensemble des moyens des transport (de la marche aux transports en commun, en passant par le vélo, ou la voiture).



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

Etablir une **feuille de route ambitieuse sur la mobilité des personnes en lien avec l'activité des entreprises** (les CCI sont volontaires pour porter/piloter cette initiative), feuille de route qui combine des actions de sensibilisation/information des usagers, et des actions de création/dynamisation des filières concernées (cf. mobilité active...).

- Le **transport de marchandises** doit également faire l'objet d'une stratégie ambitieuse. La décarbonation, mais également l'efficacité énergétique des flux matière est stratégique pour notre territoire, notamment au vu de l'explosion des coûts de transport (notamment maritime), et des contraintes qui seront apportées dans le cadre des ZFE.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

Etablir une **feuille de route ambitieuse sur le transport des marchandises** (les CCI sont volontaires pour porter/piloter cette initiative). Feuille de route qui doit combiner les actions concernant la logistique longue distance (cf. filière vélique...) et les actions sur les courtes et moyennes distances (partenariats collectivités/entreprises/transporteurs et mutualisation d'approvisionnement/livraisons...).

- **Décarbonation des modes de déplacements.** La gestion globale des problématiques de flux (mobilité des personnes et transports de marchandises) passera bien sûr par la mise en œuvre de systèmes multimodaux complexes (prenant en compte l'articulation de l'ensemble des

moyens de transport possibles). Mais cela passera également par **l'amélioration de l'efficacité énergétique bas carbone de l'ensemble des moyens de transports et de mobilité**. Il est important dans ce cadre de poursuivre les stratégies de rapprochements d'acteurs pour identifier et animer un ou des clusters autour de la décarbonation des motorisations.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

Etablir une **feuille de route ambitieuse sur la décarbonation des motorisations** employées sur les moyens/véhicules de mobilités/transports (les CCI sont volontaires pour porter/piloter cette initiative). Ces réflexions intègrent de fait la problématique du renouvellement des parcs de véhicules (véhicules neufs), mais également tous les aspects liés au **retrofit de véhicules anciens**.



Les Pays de la Loire ont la chance de pouvoir bénéficier d'un champ d'expérimentation très intéressant dans le domaine de la transition énergétique : le **Grand Port Maritime**. Celui-ci peut devenir :

- Un **laboratoire d'expérimentations**, un démonstrateur, la première pierre pour amorcer les changements d'usage (premiers clients, importance quantitative des besoins et des usages...).
- Et plus largement le Grand Port Maritime doit devenir **un port décarboné et acteur majeur des flux (mais peut-être aussi des productions) d'énergies décarbonées**.

L'économie circulaire et de l'EIT

Le volet économie circulaire est encore très certainement insuffisamment développé au regard des opportunités que l'UE y voit notamment. Il est par exemple vital dans le cadre de la localisation des entreprises, de s'intéresser au volet EIT (Ecologie industrielle territoriale).

Il nous faut donc accélérer le déploiement des pratiques et des organisations d'économie circulaire.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

De beaux exemples de réalisations existent et sont mesurables en Pays de la Loire, **à l'instar du programme ACTIF des CCI** qui a permis depuis 2017 de sensibiliser plus de 2700 entreprises et d'éviter l'émission de plus de 1 150 tEqCO₂ ou les réalisations de l'ADECC (émanation des CCI) qui a permis de concrétiser 457 k€ d'économies pour ses 142 adhérents et évité 200 tonnes de déchets.

Les entreprises de nos territoires vont également devoir s'adapter à un changement majeur de la réglementation, l'application de la responsabilité élargie des producteurs (REP) nécessitera un accompagnement particulier afin de développer sur nos territoires, des entreprises produisant moins de déchets, et promouvant le réemploi et la réparation.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

De nombreuses initiatives existent et doivent être confortées. **Un travail important doit être conduit sur les matières premières secondaires** (cf. textile, emballages plastiques...), la notion de mines urbaines (cf. recyclage des équipements technologies...) pour faire émerger et structurer à la fois des solutions de réduction des flux de déchets, mais aussi des activités de transformations de matière créatrices d'emplois et de valeur ajoutée. A l'exemple de la filière de la glassine développée par la CCI Pays de la Loire avec le soutien de l'ADEME.

La sobriété foncière

La surconsommation d'espaces agricoles et la pénurie d'espaces à vocation économique posent de nombreuses questions et contraintes aux acteurs du développement économique. Il est vital de s'interroger sur l'implantation des entreprises, et les impacts attendus sur la consommation des ressources (notamment foncière), sur les flux de personnes et de marchandise et donc in fine sur l'impact énergétique et carbone de ces opérations.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

- Des **études et des solutions d'accompagnement** innovantes doivent être mises en place afin de proposer une stratégie durable aux entreprises et aux territoires. Les solutions existent parfois et doivent être combinées au mieux pour accompagner le développement économique en tenant compte des contraintes apportées par les ZAN, ZFE et autres dispositifs permettant de répondre aux objectifs et stratégies européennes ou nationales (green deal, SNBC...). Cependant de nouveaux outils devront être créés.
- Comme souvent, il est nécessaire d'objectiver les problèmes et le diagnostic pour identifier et déployer les solutions pertinentes. Il serait bon dans ce cadre d'envisager la **création d'un Observatoire du foncier économique et de l'immobilier d'entreprises**.

NUMERIQUE

Le travail de **sensibilisation et d'accompagnement de la transition numérique des entreprises** par les CCI doit se poursuivre (information individuelles et collectives et accompagnement). Il faut **convaincre les entreprises** en utilisant des outils de diagnostic (l'outil Digipilot ayant fait preuve de sa pertinence les CCI se proposent de continuer à le déployer), en faisant la promotion d'outils ou de plateformes locales existantes (type marketplace pour le commerce) et bien sûr en **accompagnant pas à pas le parcours de digitalisation de l'entreprise** (et ce quel que soit le secteur d'activité).

Les entreprises manquent cruellement de compétences pour déployer cette transition. De nombreux acteurs de formation mettent en œuvre des **formations aux compétences numériques**, dont les CCI (via IIA-Institut d'Informatique Appliquée et eKOD notamment). Toutes ces initiatives doivent être soutenues pour résoudre ces problématiques de tension.

GREEN IT

Au même titre que les flux physiques, les flux de données et l'IT en général sont des gros consommateurs d'énergie et de matières (aujourd'hui le numérique représente déjà environ 4% des émissions GES mondiales et en constante augmentation pourrait atteindre 7% en 2025, mais les impacts concernent également l'extraction de ressources naturelles, la consommation en eau, l'impact sur la biodiversité...).

La **sobriété numérique** est un enjeu pour nos entreprises et nos territoires, et il est important de les **accompagner dans la mise en place d'une stratégie dédiée**.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

Les **leviers à mobiliser** pour construire la stratégie propre des entreprises :

- **Sensibiliser** le plus grand nombre d'entreprises.
- **Mesurer l'empreinte environnementale de la digitalisation** et de ses activités (à intégrer dans le bilan carbone évoqué précédemment).
- **Accompagner toutes les initiatives collectives territoriales** visant à faire de la sobriété numérique un marqueur fort du territoire ligérien (cf. ECOLOG...).
- **Former les nouveaux talents** du digital à la sobriété numérique.
- **Favoriser l'allongement de la durée de vie des équipements numériques** (smartphones, ordinateurs, périphériques...) qui représentent les 2/3 de l'empreinte environnementale (les centres de données et les infrastructures réseaux représente le dernier 1/3). Il faut noter dans ce cadre que rapportée à la durée de vie globale d'un appareil numérique, la majorité des émissions de GES (environ 80% pour un smartphone) est liée à la phase de fabrication. Mettre en place une **filière autour des équipements de seconde main** est donc un impératif pour notre territoire.
- **Promouvoir l'économie de la fonctionnalité**. Promouvoir l'usage (la location) plutôt que la propriété.
- Promouvoir et concevoir la **sobriété en ligne** (écoconception des logiciels et des sites...).

Cybersécurité

La transition numérique de nos entreprises, en améliorant leur efficacité, augmente également leur **vulnérabilité**. Un enjeu majeur lié à la **cybersécurité de nos infrastructures et de nos entreprises**. De nombreuses initiatives se développent en PDL (cf. campus cyber régional, cf. CSIRT-computer security incident responsive, cf. CERT...).

Les CCI se proposent d'adresser cette problématique de 3 façons afin de protéger les entreprises contre le risque « cyber » :



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

Créer, développer et animer des réseaux d'experts en cyberdéfense :

- Développer les **formations spécifiques** sur notre territoire (les CCI déploient ainsi de façon coordonnée l'Institut d'Informatique Appliquée sur les départements 44, 49, 53..., établissement qui forme de nouveaux talents dans le domaine de la sécurité).
- **Attirer** les entreprises expertes / **incuber** les start-ups du domaine
- Développer l'**acculturation cyber** dans les sphères privés (« les gestes barrières à la maison comme en entreprise »)
-

Mesurer l'exposition aux risques cyber et agir :

- Développer des mesures/baromètres de cyber maturité des entreprises du territoire
- Déployer des flash diag cyber avec mise en œuvre de plan de remédiation
- Mise en œuvre d'un programme d'accompagnement à la certification (ISO 27k)

Réagir en cas d'attaque :

- Sensibilisation aux « gestes qui sauvent »
- Promotion de l'utilisation du CSIRT
- Animation des REX d'entreprises attaquées

Intelligence artificielle & data

Parler de l'importance des datas et de l'intelligence artificielle est un lieu commun. Malgré tout l'**appropriation** de cette thématique par les entreprises ligériennes n'est pas suffisante. Il est nécessaire de poursuivre l'**acculturation, et l'accompagnement des entreprises**, en mobilisant toutes les bonnes volontés et en accompagnant toutes les initiatives issues du terrain.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

- Acculturation et accompagnement à l'intelligence artificielle.
- Création d'une démarche type technocampus dédiés dans IA & datas.

INNOVATION

L'**innovation technologique** est fortement développée dans les Pays de la Loire et de nombreux acteurs accompagnent les entreprises ligériennes. Cet accompagnement est ainsi réalisé par les pôles de compétitivité présents sur le territoire (EMC2, Végépolys, Valorial, ID4car, S2E2, WeNetwork ...), les clusters spécialisés (souvent émanations des CCI) comme Novabuild, Novachild, Atlansun, Club Silver Eco ... ou récemment créés pour répondre aux attentes des entreprises Ex : Méthatlantique (spin off de la CCI Pays de la Loire). Mais **l'innovation n'est pas que technologique**, elle repose avant tout sur **les usages**, et par conséquent les propositions en faveur de **l'innovation organisationnelle**, **l'innovation sociétale**, ou **l'innovation managériale** doivent être développées.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

- Coordonner l'action de tous ces acteurs, en fédérant également les incubateurs et les technopôles.
- Cette nouvelle voie doit être poursuivie en relation avec les acteurs de l'Enseignement supérieur et la Recherche (l'ensemble des universités et des grandes écoles de nos territoires ...).
- **De nombreux travaux et projets sont d'ores et déjà portés par les CCI dans ce cadre mais doivent être poursuivis et amplifiés** (réflexions et accompagnement sur le **commerce du futur**, sur l'innovation dans les **services**, sur **l'économie de la fonctionnalité**).

Les programmes d'accompagnement à l'innovation doivent servir à **développer la compétitivité des entreprises**, et développer leurs capacités à saisir les marchés à fort potentiel de développement.

La prospective et le ¼ d'heure d'avance...

Pour assurer le développement pérenne et durable de notre territoire, il faut faire preuve d'**anticipation et de prospective**, c'est une des missions premières des CCI qui sont des **incubateurs du futur** pour nos filières et nos entreprises.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

- Explorer les **grandes tendances** et identifier les **signaux faibles**.

Notamment en déployant des outils de prospective, à l'instar de la Vision de prospective territoriale Pays de la Loire 2050, menée en 2019-2020 par les CCI et des outils d'intelligence économique. A partir d'expériences réussies (ex : prospective CDM initiée en 2006 par les CCI), il conviendrait **de repenser un dispositif global de veille, de prospective et d'anticipation concerté, partagé et permanent** entre acteurs de l'accompagnement économique, et avec les entreprises elles-mêmes.

- **Identifier et amorcer des clusters ou filières de demain.**
- **Accompagner & animer les filières existantes** pour intégrer les évolutions pressenties/souhaitées.

En particulier soutenir par des **démarches de diversification structurées**, les entreprises ou les secteurs qui connaîtront des changements majeurs sur leurs marchés actuels.

Et bien sûr soutenir l'innovation dans les secteurs à fort potentiel : au-delà des domaines déjà cités précédemment (énergie, décarbonation, valorisation matières...), il est important que le futur schéma permette de soutenir des filières importantes pour aujourd'hui et pour demain qui font partie du SRI-SI : tourisme, santé et services à la personne par exemple.

- Mettre en relation, et **coordonner l'action des pôles de compétitivité et clusters existants (cross fertilisation...)**.
- **Sensibiliser les entreprises** sur les grandes tendances et les signaux faibles qui vont impacter leur modèle économique. Eclairer le chemin....

Le financement de l'innovation

Malgré les nombreux efforts engagés par les acteurs de l'innovation au fil des ans, cette thématique continue à être un facteur limitant au développement de l'innovation dans les entreprises. Il existe encore un enjeu de simplification de l'accès au financement de l'innovation.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

- **Faciliter l'accès aux aides (entreprises-paysdelaloire.fr)**
- **Création/participation à des fonds d'investissement.** Des initiatives existent, notamment des initiatives portées ou soutenues par les CCI, mais ce mouvement doit se poursuivre et être soutenu.
- Démocratisation du **dispositif partenariat d'innovation pour les collectivités.** Ce dispositif qui permet aux collectivités de contribuer à la montée en puissance d'entreprises locales innovantes, dans un cadre adapté vis à vis des règles des marchés publics peine à se déployer. Il y a un enjeu fort pour développer cette action qui permet bien souvent de conquérir ces premiers marchés.

L'innovation au service de l'amélioration continue des performances

L'innovation de rupture est l'acception la plus courante dans les médias, mais la majorité des innovations dans les entreprises ne sont pas des innovations technologiques de rupture. Des innovations incrémentales, d'organisation... peuvent également améliorer la **compétitivité** et la **performance** des entreprises. L'enjeu est donc de promouvoir cette innovation du quotidien.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

- **L'accélérateur dinamic+**, et ses différents parcours (7 parcours identifiés à aujourd'hui : Performance interne, Développement commercial, Design & Marketing de l'offre, Industrie du Futur, Performance interne Qualité, Booster, Transmission) est un dispositif qui a fait ses preuves et qui doit absolument **continuer à se déployer et à évoluer** en tenant en compte les nouvelles problématiques rencontrées par les entreprises (ex : les enjeux liés aux ODD, les problématiques RH...).

INTERNATIONAL

La Région Pays de la Loire et les 3 opérateurs nationaux CCI, BF et BPI ont lancé **la Team France Export** (TFE) Pays de la Loire en septembre 2018. Ce dispositif pilote l'activité des 17 conseillers internationaux TFE (CCI, Business France et Bpifrance) répartis sur tout le territoire ligérien et coordonne les actions menées avec les autres acteurs régionaux de l'export par le biais du Comité Export mensuel et du Hub International semestriel. Pour rappel, la Team France Export ligérienne a accompagné plus de 700 entreprises en 2020 et son action a généré 76 M€ de chiffre d'affaires export additionnel et contribué à la création d'environ 500 emplois sur le territoire.

La pandémie de Covid-19 impacte le commerce international depuis mars 2020 et a déclenché une réponse en deux temps de la TFE : plan de soutien export d'avril à septembre 2020, plan de relance export depuis octobre 2020. Ces plans contiennent deux volets : régional et national. Par ailleurs **la pratique du commerce international a été remodelée** pour les entreprises et les acteurs de l'appui à l'export (numérisation de la prospection, accélération de l'approche régionalisée des marchés étrangers, export plus résilient et plus partenarial, etc.)¹.

L'enjeu principal est d'augmenter le niveau d'internationalisation des entreprises ligériennes.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire et son bras opérationnel, la Team France Export, pourraient :

- Continuer à se donner les **moyens de pilotage** de l'internationalisation des filières clefs en Pays de la Loire, notamment via le marché "Accompagnement International des Filières Prioritaires" (AIFP) lancé début 2021, et la concentration des moyens et ressources sur un nombre limité de filières.
- Développer toujours plus **un continuum d'aides** incitant les entreprises ligériennes à entrer dans une **logique de parcours à l'international** (avoir envie, structurer son projet, prospecter plus efficacement, accélérer son développement) et encore mieux juguler les comportements de consommation opportuniste des aides publiques. Plus techniquement, afin de gagner en efficacité, une réflexion pourrait s'engager sur l'intégration dans un accord cadre pluriannuel des cinq conventions liées à l'international entre la Région et la CCIR ^[1] ;
- **Développer des synergies** (identification des filières clefs, actions collectives communes, communication intégrée, etc.) entre les actions **export**, portées par la Team France Export, et les actions **attractivité**, menées par l'agence Solutions&Co. Ces actions bénéficient conjointement du rayonnement économique régional et y contribuent et une approche de fertilisation croisée augmenterait l'efficacité d'ensemble des dispositifs ;
- **Prolonger l'effort d'intégration dans la TFE**, dans un souci de transversalité accrue et d'efficacité, des solutions d'accompagnement proposées par le réseau CRA/Food'Loire et CMAR. Avec Food'Loire un projet de convention Team France Export Pays de la Loire est en cours d'étude et pourrait apporter ce niveau d'intégration supplémentaire ;
- **Amplifier la promotion de la plateforme des solutions export** www.teamfrance-export.fr, véritable couteau suisse de l'export et point d'entrée incontournable des néo et primo-exportateurs dans le dispositif d'accompagnement public ligérien. La plateforme est encore trop peu connue alors que les solutions offertes aux primo et néo exportateurs ont été conçues pour canaliser efficacement les entreprises au projet économiquement pérenne vers le dispositif des conseillers de la Team France Export.

¹ Cf. le rapport du think tank La Fabrique de l'Export : « Pour un renouveau de l'exportation française »

^[1] CCI France pourrait porter prochainement une proposition d'accord cadre national à Régions de France, accord permettant de sécuriser juridiquement une telle approche

ENTREPRENEURIAT

Création - transmission

La région Pays de la Loire est caractérisée par un dynamisme entrepreneurial très fort. **Les CCI accompagnent ce dynamisme depuis des années**, que ce soit au niveau de la **création** (sensibilisation, formation, conseil et accompagnement), de la **vie de l'entrepreneur** (cf. mentorat) ou de la **transmission** (assistance dans le cadre de parcours cédants-repreneurs). **Cet accompagnement des CCI Pays de la Loire doit se poursuivre afin de faciliter toutes les étapes de la vie de l'entreprise et de ses créateurs.**



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

- **Incarner la création-transmission** en regroupant l'ensemble des acteurs de l'accompagnement des entreprises **dans des lieux totems (physiques & digitaux)**. Le réseau des CCI est le réseau qui **fédère les acteurs** de la création-transmission.
- **Accompagnement à la création.** Cette implication des CCI doit se poursuivre dans les années à venir avec le soutien du Conseil régional afin de **sensibiliser et d'accompagner** une grande diversité de public (jeunes, femmes, QPV...).
 Une attention particulière doit être portée aux jeunes générations, les phases d'acculturation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat doivent se concevoir en collaboration avec les écoles et les établissements d'enseignement supérieur.
 Cet accompagnement doit prendre en compte de façon équilibrée, les approches traditionnelles de l'entrepreneuriat, mais également les nouveaux modèles (nouveaux modèles sociaux dans les entreprises de type entrepreneuriat salarié, intrapreneuriat, micro-entrepreneuriat etc. ...).
- **Rompre l'isolement des chefs d'entreprises.** Les entreprises dont les dirigeants ne restent pas seuls (intégration des associations économiques, des syndicats, clubs, cluster ou pôles...) sont plus résilientes et se développent plus rapidement. Il faut donc **sensibiliser, informer, inciter** pour que tous les chefs d'entreprises puissent avoir accès à un ou plusieurs réseaux leur apportant l'appui dont il a besoin.
- **Accompagner et faciliter la transmission.** La cession d'entreprises est un enjeu majeur des années à venir, de nombreux chefs d'entreprise entreront prochainement dans un processus de cession. La survie des entreprises concernées (et donc des emplois) dépendra de notre capacité collective à améliorer la surface de contact entre les cédants et les repreneurs (animation d'évènements, création de parcours spécifiques, création de plateformes...).
- **Faciliter le financement** de la création-transmission. Les CCI sont des stimulateurs et des acteurs du financement (Financement en propre à l'instar de PDL innovation ou de PDL Relance... ou mobilisation de tierces parties...). Le travail important d'information sur les financements et les dispositifs réalisé par les CCI et les acteurs doit se poursuivre, mais il faut mettre en évidence de ce point de vue le succès de la plateforme entreprises-paysdelaloire.fr.

Nouvelles formes d'entrepreneuriat

Les CCI se réjouissent que ce sujet ait trouvé sa place dans le cadre de la révision du SRDEII en cohérence avec la très forte progression du nombre d'entreprises inscrites au RCS (passage de 135 000 à 175 000 SIRET en 5 ans) résultant majoritairement de la montée en puissance des autoentrepreneurs dans les secteurs du service.

Ce nouveau public qui échappe aux canaux habituels de formation et de représentation mérite une attention particulière.



Les propositions des CCI des Pays de la Loire

- **Mieux connaître** qui sont les nouveaux entrepreneurs et **identifier** leurs besoins par la mise en place d'une étude ou d'un observatoire.
- **Accompagner et rendre visible les nouveaux formats d'entreprises** (les entreprises à missions, SCOP, des associations à rôle économique (médicosocial...), les auto-entrepreneurs et indépendants...).
- Et d'une manière générale **faciliter les liens entre tous les entrepreneurs** (quelle que soit leur typologie) et les liens entre entrepreneurs et acteurs de l'appui en proximité, en regroupant dans des lieux physiques ces acteurs de l'accompagnement (Maison des entreprises).

CONCLUSION

L'ensemble des constats, des enjeux identifiés et des outils à déployer mentionnés dans ce document n'a bien sûr pas vocation à être exhaustif, mais sa présence dans le SRDEII final aux côtés des contributions des autres parties prenantes doit nous permettre d'engager les actions au service du développement de notre territoire et de nos entreprises.

Ces éléments pourront servir de base de réflexion à l'écriture du projet de mandature, du COM signé avec l'Etat et de la future convention de mise en œuvre du SRDEII signée entre la Région et la CCIR.

Nous ne pouvons pour conclure que souhaiter pouvoir continuer à collaborer avec les acteurs du Conseil régional dans le cadre d'échanges fructueux et constructifs qui restent très certainement à formaliser, ritualiser et renforcer, mais qui ont le mérite d'exister et d'avoir déjà donné de très beaux résultats.

CCI Pays de la Loire

16 quai Ernest Renaud | CS 70515 | 44105 Nantes Cedex 4

T. 02 40 44 63 00 | www.paysdelaloire.cci.fr